

Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse de l'administration du district de Lodève (Hérault) qui informe la Convention de la découverte d'argenterie et d'effets dans la commune de Gignac et aux alentours, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse de l'administration du district de Lodève (Hérault) qui informe la Convention de la découverte d'argenterie et d'effets dans la commune de Gignac et aux alentours, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 72;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23452_t1_0072_0000_13

Fichier pdf généré le 21/07/2021

toutes nos communes et quelques unes d'entre elles se sont levées en nasse (*sic*) pour couper et peler les bois nécessaires à la confection de la poudre qui foudroyera les ennemis de notre liberté. Les jours consacrés à ces travaux furent des fêtes et l'air a retenti des himnes à la liberté et à l'égalité. Nos communes vous font encore passer des matières propres à la fabrication du papier. Vous nous les restituerez revêtues de ces éloquentes rapports, de ces lois bienfaisantes qui élèvent nos esprits à la hauteur de la révolution et les éclairent sur les moyens que vous employez pour consommer le bonheur (*sic*) de la République. C'est la seule indemnité qu'ils en attendent. Celle que vous réserve la reconnaissance d'un peuple souverain et vertueux, sera, dignes représentants, de transmettre vos décrets à la postérité et de graver vos noms sur la colonne ou seront inscrits ceux des défenseurs de la Patrie ».

JOUA (*présid.*), LE BLANC (*secrét.*), NUOLLE (*secrét.*), J. F. POUPPEL, DELABARRIERE, AUGERE, MARELQUE, Maurice LEFEVRE, OZANNE, Ambroise REVERT, ROUGET, CROCHET, BROCEST, Louis LOUETTE, LEFEVRE, Bruno FILLIATRE, Jean COVILLE, LEMOINE, CROCHET fils, LOUETTE, PHARANGER, BARANGER, LEFEVRE, DUPUIS, MAINGOT, JUCHARD, MOINET, Lubin SEDILLE [et 2 signatures illisibles].

31

Les jeunes canonniers de Limoges (1) font passer le vœu de leur compagnie : nous gémissons, disent-ils, de rester dans l'inaction ; nous demandons d'aller visiter les camps ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de salut public (2).

32

Les administrateurs du district de Tarascon-sur-Rhône (3) font passer l'extrait d'une lettre que l'administration a reçue du citoyen Chastel de Mollèges, par laquelle ce citoyen dispose d'une partie de son bien en faveur des volontaires de son endroit qui sont aux frontières.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités des finances et de liquidation. (4).

33

L'administration du district de Lodève (5) informe la Convention nationale qu'instruite que, dans la commune de Gignac, des effets

d'un très-grand prix servant au culte avoient été soustraits par quelques individus, et enfouis dans une cache pratiquée dans un mur, elle y a envoyé des commissaires qui ont tout découvert. Impassibles comme la loi, dit cette administration, nous avons livré les prévenus au tribunal criminel du département ; le curé constitutionnel paroît y avoir joué le principal rôle, puisqu'on a trouvé dans une cassette à lui appartenante deux petites couronnes d'argent souillées de fleurs-de-lys et un sceptre de même matière ; il y avoit encore une prophétie annonçant que tous les fléaux alloient fondre sur la terre ; et ce nouveau *Dom Gerle* s'en servoit sans doute pour fanatiser les esprits foibles et crédules.

Elle joint à sa lettre l'état des objets qui ont été trouvés dans la cache et ailleurs, ainsi qu'il suit :

Trente quatre marcs d'argenterie, un dais magnifique et d'un grand prix, quantité de chappes, chasubles et autres accoutremens de satin cramoisi couvert de galons d'or dont le produit sera considérable.

Tous ces effets sont sous le scellé, en attendant que le tribunal criminel ait statué sur les coupables.

Cette administration ajoute que cette opération, qui a retenti dans tout le district, a fait sortir de dessous terre beaucoup d'ustensiles de culte ; et que, depuis cette époque, 184 marcs un gros d'argenterie et autres objets ont été apportés dans ses magasins par des communes qui avoient déjà renoncé au culte.

Elle termine par assurer que cette expédition a produit à la République 218 marcs un gros d'argenterie avec d'autres effets précieux par les galons d'or dont ils sont surchargés.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (1).

34

L'administration du district de Mirande (2) envoie le tableau des divers objets qu'elle a fait passer à leur destination particulière dans le courant de prairial, ainsi qu'il suit :

463 marcs 2 onces 7 gros 36 grains d'argenterie, 78 quintaux 96 livres de matière de cloches, quatre quintaux 69 livres de cuivre rouge, 39 quintaux 54 livres de cuivre jaune, 3 quintaux 33 livres d'étain, et 12 quintaux de vieux linge (3).

[Mirande, 9 mess. II. Au présid. de la Conv.] (4).

« Citoyen Président,

Je t'envoie le tableau general des divers envois que l'administration de ce district a faits, dans le

(1) Hte Vienne.

(2) P.V., XLI, 174. *Bⁱⁿ*, 23 mess. ; *M.U.*, XLI, 390.

(3) Bouches-du-Rhône.

(4) P.V., XLI, 171.

(5) Hérault.

(1) P.V., XLI, 175. *J. Fr.*, n° 664 ; *Audit. nat.*, n° 665 ; *Rép.*, n° 213.

(2) Gers.

(3) P.V., XLI, 176. *Bⁱⁿ*, 28 mess. (2^e suppl^t).

(4) C 309, pl. 1200, p. 18.